

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 52-407-1930 promulguant l'arrêté ministériel (colonies), du 7 octobre 1930, fixant les conditions de détachement des DES initiateurs des colonies à l'administration centrale.

n° 52-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu l'arrêté ministériel (colonies) du 7 octobre 1930 fixant les conditions de détachement des administrateurs des colonies à l'administration centrale,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulgué à la Côte française des Somalis, l'arrêté ministériel (colonie) du 7 octobre 1930, susvisé, fixant les conditions de détachement des administrateurs des colonies à l'administration centrale.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

**pour le Gouverneur : Le Procureur de la République, chargé de l'exécution des affaires courantes et urgentes, RA-
VAILLER.**